

Agde, 10 Février 2025

**COMITE DE QUARTIER « MONACO / SAINT-LOUP »
MERCREDI 5 FÉVRIER 2025**

VIE QUOTIDIENNE

1/ Rond-point Roger MARSON

Un Numéro Vert a été fait (Dossier 2023-03296 avec une réponse par mail du 30/08/2023 à 09:32)

Une date a-t-elle été définie pour le début des travaux ?

Réponse :

Les travaux sont programmés pour la mi février.

2/ Rond-point Roger MARSON

De plus en de plus de « bosses » dues aux racines et pavés autobloquants sortent de leur logement.

Réponse n°5 du compte-rendu du 16/10/2024 : Les travaux seront engagés avant la fin de l'année.

Est-il maintenant prévu une date pour 2025 ?

Réponse :

Les travaux sont programmés pour la mi février.

3/ Rue des Rosiers (Compte-rendu du 12/10/2023 paragraphe n°12) et (Compte-rendu n°8 du 16/10/2024 paragraphe n°8)

Des travaux concernant la réparation des trottoirs devaient être effectués au premier trimestre 2024. À ce jour les dalles n'ont pas été remises en place.

Réponse : Les travaux sont décalés sur le budget 2025.

A quelle date ce budget sera établi ?

Réponse :

Les travaux de voirie sont programmées dans le secteur courant février/mars. Ils concernent la rue des Pervenches, nous profiterons de cette intervention pour réaliser les trottoirs de la rue des Rosiers et ceux face à Orphéopolis.

4/ Trottoir en face d'Orphéopolis (Compte rendu du 16/10/2024 paragraphe n°9)

Ci-dessous la réponse à une question de 2020. Les travaux sont-ils envisagés ?

« 5 - Voirie - Rappel Compte-rendu du 20 octobre 2021 : « 2 - Trottoir en face d'Orphéopolis (réponse du 14/10/2020) : où en est la programmation de la réfection de ce trottoir prévue en 2021 ? Réponse : La réfection est programmée fin 2021 ou début 2022. » Cette réfection n'a toujours pas été entreprise.

Réponse : Cette réparation doit être groupée avec d'autres interventions, elle sera faite. »

Réponse La demande sera traitée dans le cadre de la future programmation budgétaire.

A quelle date ce budget sera établi ?

Réponse :

Réponse identique questions 3 et 4 .

Les travaux de voirie sont programmés dans le secteur courant février/mars. Ils concernent la rue des Pervenches, nous profiterons de cette intervention pour réaliser les trottoirs de la rue des Rosiers et ceux face à Orphéopolis.

5/ Rue Etienne RIGAUD (Compte-rendu du 16/10/2024 paragraphe n°10)

Revoir l'enrobé devant les numéros 2 à 6 : par temps de pluie énorme flaque d'eau. Au n°2 habite une dame qui se déplace difficilement et doit utiliser quotidiennement le véhicule du CCAS pour aller déjeuner.

Réponse : La demande sera traitée dans le cadre de la future programmation budgétaire.

À quelle date ce budget sera établi ?

Réponse :

Suite à une visite sur site, les services techniques étudieront la possibilité de mettre en place une grille pluviale ou un reprofilage de voirie.

Cela sera proposé au budget 2026.

7/ Impasse JF Bouillon Landais

Les bancs sont recouverts de mousse. Est-il possible de les nettoyer ?

Réponse :

Une équipe de nettoyage interviendra pour passer le karcher.

8/ Lotissement de l'Oliveraie

Peut-on de nouveau demander au Syndic de faire nettoyer les différents passages et terre-pleins de cette copropriété ?



Réponse :

La ville contactera le syndic en charge de ce nettoyage.

Une consultation des riverains sera faite sur la Rue de l'Oliveraie proposant de mettre un sens unique afin de créer et faciliter le stationnement.

9/ Rue du Docteur Nespoulos

Où en sont les travaux suite à la réunion de terrain ?

Réponse :

Les plantations seront réalisées suite aux travaux de remise en état de la voirie.

Les travaux seront réalisés mi-avril.

10/ Avenue du Grand Large.

Une étude devait être réalisée pour un problème de parking. Cette étude et son analyse avaient été annoncées par un mail de Mme GUILHEM le 31/10/2024. Quelles sont les conclusions de cette analyse ?

Réponse :

Ce parking est privé. Malgré ce, la ville a fait une vérification technique qui a permis de constater que les dimensions sont conformes à la réglementation en vigueur.

11/ Le parking de la rue AZAÏS où se trouvent les conteneurs ménagers et de biodéchets devient une véritable déchetterie. Est-il envisageable d'y apposer une pancarte « Interdiction de déposer des encombrants sauvages sous peine de poursuites » ?

Réponse :

Une opération de roulage et de remisage des bacs roulants est programmée afin que le point de regroupement des bacs roulants à la collecte ne soit pas utilisé pour laisser à demeure des bacs par des usagers peu respectueux des consignes données. Ces bacs à demeure engendrent des dépôts sauvages de toutes sortes.

Les panneaux « interdiction de déposer des encombrants... » sont réalisés et posés en régie par la ville d'Agde.

12/ Rue du Vanneau (Compte-rendu du 16/10/2024 paragraphe n°20)

Ce problème de stationnement a déjà été évoqué lors de la dernière réunion sans aucune décision. L'affaire de ce stationnement a évolué comme indiqué ci-dessous : « Je me suis accroché avec un riverain qui était en stationnement, celui ci m'a dit que je n'étais pas de la police ! Donc aujourd'hui je vais faire une proposition pour faciliter la circulation et la compréhension de tout le monde. Pourquoi ne pas la mettre en sens unique du Chemin de Janin vers la Route de Rochelongue et ouvrir à la circulation la rue des Ortolans dans le sens Route de Rochelongue/Chemin de Janin en ne permettant l'accès qu'aux riverains jusqu'à la fermeture de la circulation actuelle ? Il suffit de poser un panneau : sens interdit circulation réserver aux riverains.



Réponse :

La mise en sens unique est possible avec une préférence pour le sens : Route de Rochelongue/Chemin de Janin. Cela nécessite malgré tout une concertation des riverains.

Par contre, la rue des Ortolans est privée et les riverains s'opposent à une ouverture.

13/ Au 14 rue des Loriots (Compte rendu du 16/10/2024 paragraphe n°15)

Voir la possibilité de fermer l'espace qui se trouve entre notre clôture et le transformateur qui se trouve au 14 de la rue des loriots car on en a assez de voir les hommes qui viennent uriner sur le mur du transformateur. De plus, notre voisine a surpris une personne qui était entrain de déposer un sac avec des animaux vivants dedans derrière le transformateur. Ce sont les chiens qui l'ont alertée, ce qui lui a permis de leur faire reprendre le dit sac et elle est venue nous prévenir. Si on pouvait éviter que cela se reproduise, ça serait bien.

Réponse :

Dans un premier temps, une dalle en béton sera faite afin de faciliter le ramassage des déchets.

La question n'a pas été traitée par manque de temps ce jour. Une réponse devait être transmise à la secrétaire du comité de quartier.

Réponse :

Dans un deuxième temps, si cela est nécessaire, une clôture sera installée par ENEDIS (la ville vient de solliciter ENEDIS).

14/ Au 12 rue des Loriots (Compte-rendu du 16/10/2024 paragraphe n°16)

Qu'a donné la visite des services techniques concernant les racines des pins parasols, qui démontent le parking face au n° 12 ?

Réponse :

Un courrier a été établi et transmis au propriétaire. À ce jour, ce dernier se refuse à couper son arbre. Il est à noter que les racines impactent légèrement le parking utilisé exclusivement par les riverains. Aucune réfection n'est prévue à ce jour (vu avec le service voirie).

15/ Au 27 de la rue du Mont St Loup les arbres envahissent le trottoir (Compte-rendu du 16/10/2024 paragraphe n°17). Après vérification, il a été constaté que les haies du N° 27 ont été élaguées, hors c'est en face que les arbres ont été élagués. A ce jour, le 07 janvier 2025 les haies empiètent toujours sur le trottoir (photo ci-dessous) et angle de la rue Beausoleil.



Réponse :

Grace aux informations complémentaires de cette relance (rue Beausoleil et photos) nous constatons qu'en fait au départ votre demande se portait sur le « chemin d'Agde au mont saint loup » et non sur la « rue du mont saint loup » comme vous nous l'aviez signalé.

Le nécessaire va être fait auprès des propriétaires du 27 chemin d'Agde au Mont Saint Loup.

16/ Rue des Pipistrelles :

Le trottoir devient impraticable et de ce fait les dépôts sauvages continue, malgré la présence du panneau !



Réponse :

**Un renforcement de la surveillance pour les dépôts sauvages sera réalisé.
Concernant le revêtement des trottoirs une étude sera réalisée et une estimation sera transmise à l'arbitrage budgétaire 2025/2026.**

17/ Rond-point du Mont SAINT- LOUP

Les palmiers auraient besoin d'une taille des branches mortes.



Réponse :

Une taille des palmiers sera réalisée avant le mois de mars.

18/ Rond-point de la GRANGETTE (le passage piétons entre la route d'accès au LIDL et à la Station de Lavage)

La peinture du passage est pratiquement effacée dans son ensemble. Il s'agit d'une voie piétonne dont la fréquentation est relativement importante.

- Point signalé pour la réunion du 16 octobre 2024, le compte rendu de cette réunion (point 24) affirmait « une repasse de peinture était programmée sur le mois d'octobre »
- À ce jour cette repasse de peinture n'a pas été effectuée.



Réponse :

Une repasse est programmée et va être faite.

19/ Peut-on installer 4 feux dits (récompense) sur le boulevard Mitterrand entre le rond-point Charles Miguel, le rond-point de l'Europe et le rond-point du Petit Pioch, permettant ainsi la régulation de la circulation.

Réponse :

L'arrêté ministériel du 9 avril 2021 relatif à la modification de la signalisation routière précise que ces feux de régulation de vitesse dits « feux récompenses » ne doivent pas être implantés au niveau de passages piétons et d'intersections. Le boulevard François MITTERRAND, entre le rond-point Charles MIQUEL et le rond-point de l'Europe, comporte cinq passages ; de ce fait, la mise en place de « feux récompenses » ne peuvent être envisagés.

20/ Quand sont prévus les travaux sur le chemin piéton du même boulevard, du rond-point du petit Pioch au rond-point Charles Miguel.

Réponse :

Les travaux d'effacement d'ornières vont être réalisés pour améliorer le confort. Des travaux de réfection totale ne sont pas prévus.

21/ Prévoir la réfection de la voirie rue de Luxembourg.

Réponse :

Une étude de réfection sera réalisée et une proposition sera transmise à l'arbitrage 2025/2026.

22/ Suite à une réunion de copropriété de l'Oliveraie, j'ai appris que les poubelles situées sur le grand parking de l'Oliveraie seront complètement fermées avec grillage et porte en début de l'année 2025. Pouvez confirmer et préciser cette information ?

Réponse :

Le syndic nous informe qu'il a été voté en assemblée générale de clôturer le site avec la mise en place d'un portillon d'accès pour les résidents . Les travaux doivent débuter en avril.

23/ Peut-on revoir l'organisation de la collecte des sapins ? Peut-être serait-il souhaitable d'envisager des endroits « barriérés » ou grillagés comme cela se fait à Montpellier ou à Béziers. Cela éviterait un éparpillement des arbres autour du point de collecte.

Réponse :

Cinq points de collecte ont été mis en place cette année. Le projet se développera l'hiver prochain.

24/ Peut-on revoir la taxe sur les ordures ménagères car le ramassage des bacs grenat ne s'effectue plus qu'une fois par semaine ?

Réponse :

Depuis plusieurs années, le SICTOM PEZENAS – AGDE déploie des solutions pour réduire et valoriser les déchets et ainsi préserver les ressources du territoire.

Le geste de tri de plus en plus ancré dans les habitudes des foyers, une offre d'équipement de collecte de biodéchets largement déployée au plus près des habitants, les modes de consommation qui changent tout cela a pour résultat un remplissage moindre des bacs pour les ordures ménagères. Ce qui explique la réduction des fréquences de cette collecte.

Ces changements n'induisent pas de baisse du niveau du service au contraire cela permet le déploiement de nouveaux services plus vertueux et plus respectueux de l'environnement

La TEOM est un impôt local, basé sur le foncier bâti. Son montant ne dépend pas du service rendu mais il est calculé à partir de la valeur locative du logement. Il s'agit de la principale ressource pour financer le service public de prévention et de gestion des déchets.

Inventaire de la voirie par quartier

Il est proposé aux représentants du comité de quartier de participer à la collecte d'informations concernant l'état de la voirie générale de la ville.

Un inventaire de la voirie par quartier sera effectué afin de faire un diagnostic.

Voici le lien :

Cahm.maps.arcgis.com

SECURITE

La direction Sécurité fait un bilan pour la période du 5 novembre 2024 au 2 février 2025

Etat des verbalisations dans ce quartier en septembre 2024 :

- Domaine « Code de la route » : 25

- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 4
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 6
- Domaine « Divers » : 26
- Domaine « Interpellation » : 2
- Domaine « environnement » : 40

B) GRANDS TRAVAUX :

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES

Soucieuse de s'inscrire dans une logique d'application du « décret tertiaire », la Ville a entamé depuis 2021, un plan pluriannuel de rénovation énergétique de ses écoles. Le choix s'est orienté vers les écoles de MARIE CURIE et VICTOR HUGO.

1/ École Marie Curie

Ce groupe scolaire d'une surface brute de 1700 m² (une partie ancienne où se sont déroulés les travaux, une partie plus récente sans besoin de rénovation.

Dans ce cadre les menuiseries ont été changées en 2021, et une étude a été réalisée en 2023 afin d'évaluer les besoins en performance thermique. Une isolation thermique par l'extérieur (ITE) a été réalisée.

La rénovation de ces façades a nécessité 3 phases :

- Travaux préparatoires des façades
- Travaux d'isolation des murs
- Travaux de finition

Les objectifs étaient les suivants :

- Economie d'énergie
- Confort thermique d'été

La configuration de l'école, avec des murs linéaires et sans grandes surfaces vitrées, a permis d'opter pour une isolation par l'extérieur sans réduire la surface intérieure. La surface des façades à rénover était de 800 m².

Le coût estimé des travaux pour la rénovation de cette école, représente une enveloppe financière d'environ 138 000 € TTC.

Cette rénovation a été accompagnée en 2024 de la réfection de la cour en ilot de fraîcheur.

Cette démarche vise à traiter cet espace avec un enrobé clair et drainant ainsi que de zones de plantations et l'apport de nouveau jeux pour un montant de 130 000€ ttc

2/ École Victor Hugo

➤ Élémentaire

L'étude et les travaux ont portés sur :

- Changement des menuiseries
- Rénovation étanchéité
- Rénovation chauffage/ventilation

- Rénovation isolation intérieure

Les objectifs étaient les suivants :

- Confort thermique d'été
- Economie d'énergie

Une étude thermique menée récemment a permis une estimation du bilan énergétique :

- Avant travaux de 116 KWh/m²
- Après travaux de 61 KWh/m²

Cette rénovation, permet un gain énergétique de 47,5%. Il en sera de même pour les émissions de CO2 qui seront réduites de moitié.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

- Isolation des murs intérieurs : application d'une isolation par l'intérieur avec des matériaux comme laine de roche ou laine de bois, offrant une meilleure performance thermique et optimisant le confort en été.
- Remplacement des fenêtres : changement et installation de fenêtres à double vitrage à haute performance thermique et acoustique, équipées d'un cadre en aluminium avec rupture de pont thermique
- Amélioration de l'isolation de la toiture : pose d'une isolation thermique par l'extérieur, en polyuréthane expansé.
- Changement du système de chauffage : mise en place d'un chauffage à haute performance énergétique, par pompe à chaleur dernière génération, avec l'installation de thermostats dans chaque salle pour une gestion optimale de la température et également la mise en place d'une gestion centralisée qui commande l'ensemble du site

Le projet de rénovation thermique s'est déroulé sur 12 mois, incluant 6 mois d'études et 6 mois de travaux.

Pendant cette période, une partie de l'école a été fermée pour permettre les travaux. Afin d'assurer la continuité de l'enseignement, une école provisoire composée de 13 modules a été installée sur le parking de la maternelle, créant 4 classes et une classe périscolaire. Cette organisation a permis de maintenir l'accueil des élèves tout en poursuivant les travaux dans l'établissement principal.

Le coût réel des travaux pour la rénovation de cette école de 610 m² comprenant 6 classes et un réfectoire est de 620 000 €.

➤ Maternelle :

Ce groupe scolaire d'une surface brute de 1317m², se compose d'une école maternelle de 920m² et d'une école primaire de 610m².

Comme pour l'école élémentaire, l'étude et les travaux portent sur :

- Changement des menuiseries

- Rénovation étanchéité
- Rénovation chauffage/ventilation
- Rénovation isolation intérieure

Les objectifs sont les suivants : économie d'énergie et confort thermique en été.

Une étude thermique menée récemment a permis une estimation du bilan énergétique :

- Avant travaux de 265.4 KWh/m²
- Après travaux de 84 KWh/m²

Cette rénovation, permettrait un gain énergétique de 68.36 %. Il en sera de même pour les émissions de CO2 qui seront réduites de moitié.

Le descriptif des travaux à venir est le même que celui de l'école élémentaire
Le coût estimé des travaux pour la rénovation de cette école maternelle, représente une enveloppe financière d'environ 900 000 € TTC.

3/ECOLE FREDERIC BAZILLE

Cette école fait aussi l'objet d'une étude de rénovation énergétique et d'agrandissement. Les études conjointes à des réunions de concertation avec les parents d'élèves et la communauté éducative mettent en avant un diagnostic qui définira un programme d'opération complet permettant de lancer un appel d'offres pour l'engagement de la maîtrise d'œuvre externe.

La maîtrise d'œuvre aura en charge la réalisation des études, le lancement des marchés et la réalisation des travaux.

Ce programme permettra :

- D'établir un diagnostic du fonctionnement actuel.
- De définir les actions correctives attendues par les utilisateurs et les services techniques.
- D'établir une hiérarchie des actions.
- D'établir un schéma fonctionnel de la future école.
- D'établir le besoin en bâtiments neufs
- D'intégrer la rénovation énergétique de l'école existante.
- D'établir un premier chiffrage estimatif des travaux (à ce jour 2 millions € en deux phases)
- D'établir un planning prévisionnel.

Mise en sécurité des abords

Dans le cadre du dispositif communal de sécurisation des abords des établissements scolaires et conformément aux prescriptions techniques retenues, un diagnostic a été réalisé avec la participation de parents d'élèves et du directeur d'établissement afin d'identifier les problèmes de sécurité routière.

Ce bilan a permis de retenir une proposition d'aménagement compatible avec les spécificités du site (axe très roulant desservant de nombreux établissements publics et privés).

Les éléments à retenir :

- Renforcer la visibilité de la zone 30
- Sécuriser la déambulation de personnes en bas âge ou à mobilité réduite
- Déplacer ou supprimer des trottoirs, les éléments pouvant gêner la visibilité.

L'aménagement prévoit de :

- Disposer des barrières de sécurité permettant de guider les enfants jusqu'à la traversée sécurisée.
- Proposer une solution claire en imposant une charte visuelle forte afin que chacun identifie rapidement que la voirie dessert un établissement à proximité immédiate (totems et pictogrammes en entrée et sortie de voirie, mobilier spécifique et coloré permettant de contraster visuellement avec une voirie traditionnelle).
- Aménager la traversée principale (plateau traversant ou/et marquage en résine avec motif spécifique, la résine permet par son relief granuleux une meilleure distance de freinage).
- Aménager un trottoir face au parking permettant une déambulation sans contrainte jusqu'à la traversée.

Cout prévisionnel : 30 000 €.

PARCS ET JARDINS :

1/Ile des Loisirs

Aujourd'hui entièrement sanctuarisé, il sera réhabilité en espace de loisirs. Ce projet se caractérise par la conservation et l'embellissement des arbres existants, des entrées signalées par une placette circulaire, la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux.

- Création de 2 boucles sportives avec agrès familiaux
- Création d'une aire de jeux
- Création d'une espace Zen
- Amélioration de l'espace pique-nique
- Mise en place de mobiliers dont SOLARIUM
- Réalisation d'un espace Caniparc
- Reprise des cheminements piétons en terre naturelle stabilisée
- Mise en place d'une signalétique qualitative

2/Fontaine Escargot

Ce projet consiste en la rénovation de la fontaine qui est sur la place Agde Marine au Cap d'Agde. Communément appelée la fontaine de l'Escargot, cet équipement est aujourd'hui obsolète en fonctionnement.

Les travaux de réhabilitation vont commencer début février et consisterons à faire un nettoyage complet de la structure, enlever les éléments de tuyauterie et de planter

les vasques existantes d'espaces verts. Ce chantier est confié au PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Emploi) et durera environ un mois. Les services supports à ce chantier sont le CTM et les services des espaces verts de la CAHM.

3/ Fontaine du Moulin des Evêques

Le site de la fontaine du Moulin des Evêques a été soumis à réflexion sur son avenir. Dans un contexte de changement climatique et de contraintes hydriques fortes, des propositions ont été faites sur son maintien ou sa transformation.

Sur le maintien :

Au-delà de l'impossibilité de maintenir en eau le bassin, il faut prendre en compte les contraintes d'entretien :

- changement des organes de plomberie, renouvellement des pompes, le travail saisonnier sur l'étanchéité du bassin.
- les dépenses de consommation en eau et en électricité ainsi qu'en produits filtrants.
- les coûts d'entretien en service de révision et nettoyage du bassin.

Pour autant, la ville souhaite préserver l'ouvrage dans l'état et envisage une opération de transformation dite « réversible ».

Le projet consiste à un réaménagement paysager, le but étant de tirer profit de l'architecture spécifique de la fontaine.

Ainsi, le grand bassin pourrait être transformé en jardin où le choix de formes géométriques et colorées apporterait le contraste nécessaire à l'environnement très minéral aux tonalités froides mais patrimoniales du site (gris basaltique), en cohérence avec l'établissement public, lieu d'animations majeures du centre-ville.

Les emmarchements seraient partiellement plantés permettant ainsi des espaces de contemplation.

Mais également, une estrade pourrait être positionnée au centre de l'aménagement permettant au site de se doter d'un espace d'exposition extérieur ou d'une scène propice à l'animation culturelle.

Enfin un éclairage dynamique et coloré serait associé aux plantations apportant une ambiance contemporaine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

1/Développement des bornes de recharges

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CHAM) a lancé un appel à manifestation d'investir (AMI) pour qu'un opérateur privé assure le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La Société « e-totem » a été retenue par la CAHM pour assurer le déploiement et l'exploitation de ces bornes.

Pour la Ville d'Agde, il est programmé la mise en place, pour la tranche ferme, de 19

stations : 4 stations rapides (super chargeur) et 15 stations accélérées soit un total de 100 points de charge.

L'intégralité des frais inhérents à la mise en place (matériel et raccordement électrique) et à l'exploitation de ce réseau est supportée par la société privée.

La ville perçoit une recette annuelle par place occupée et la CAHM perçoit, pour sa part, un pourcentage des sommes perçues par « e-totem ».

La mise en service de ces bornes de recharge est prévue pour avant la saison estivale.

2/Gestion du Chancre Coloré

Le chancre coloré du platane correspond à une maladie due à un champignon ascomycète qui génère un dépérissement des arbres contaminés avec à terme la mort des sujets atteints et une propagation aux autres arbres proches.

La propagation du champignon entre les différents arbres s'effectue par le système racinaire des différents sujets ou par l'intermédiaire d'outils contaminés et non nettoyés.

Sur la commune, il a été identifié plusieurs sites de présence de platanes contaminés le long du boulevard du Saint Christ, sur la promenade et le long du canalet.

La FREDON Occitanie assure notamment pour le compte de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la surveillance du patrimoine végétal français.

Lorsqu'il est détecté des arbres susceptibles d'être contaminés par le chancre coloré, les agents de la FREDON effectuent des prélèvements pour une analyse en laboratoire.

Lorsque l'analyse est positive, les services de la DRAAF imposent au propriétaire de l'arbre de procéder à la destruction du sujet ainsi que de ceux présents dans un rayon de 35 mètres ; une surveillance particulière doit être engagée pour les arbres présents dans un rayon de 50 mètres autour du sujet contaminé.

La totalité du bois des arbres coupés et dessouchés doit être incinérée sur place ou dans un espace dédié très proche de la zone de coupe.

Sur la commune, les arbres identifiés contaminés ont été supprimés le long du Bd du St Christ et sur la promenade, et seront prochainement enlevés le long du canalet.

Après ces opérations de suppression et d'élimination des arbres, il sera procédé à la plantation de nouveaux sujets autres que des platanes.

3/Projet Photovoltaïque du Pôle d'Échanges Multimodal

La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (CHAM) a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour qu'un opérateur privé assure la mise en place et

l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de type ombrières sur le futur parking du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Agde.

Le projet envisagé par les différents candidats permet de recouvrir la presque totalité des 439 places du nouveau parking et correspond à la création d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 1,5 MWc, soit la consommation annuelle de 800 personnes.

Le candidat retenu par la CAHM au titre de cet AMI disposera d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 30 ans ; en contrepartie de cette occupation, il versera à la collectivité une redevance fixe pour l'occupation du domaine public ainsi qu'une redevance variable liée à la production de la centrale.

Le démarrage du chantier de création de cette centrale est programmé pour l'automne 2025.

4/Plan vélo

La Ville a élaboré en 2008 un Projet Communal de Développement Durable. Parmi les 13 objectifs, il en était un qui visait à élaborer un schéma directeur de voies douces.

Aujourd'hui, près de 56 km de voies sont ouvertes aux piétons et aux cyclistes, permettant ainsi de se déplacer en sécurité.

Pour rappel, les recommandations nationales encouragent les collectivités à atteindre une part modale d'environ 18 % sur les artères urbaines Agathoise et en fonction de la saison, la part modale du vélo se situe entre 10 et 20 %.

Le cyclotourisme sur la commune représente à lui seul 250 000 visiteurs annuel. (GTMC, Euro Vélo, Canal des 2 mers, Canal du Midi, liaisons inter communales.)

En 2025, deux principaux chantiers seront réalisés :

- la fin des travaux de l'avenue de St-Vincent qui permettra une nouvelle liaison sur 1,1 km vers les plages et les commerces,
- la réalisation d'une voie verte sur la berge du Canalet.
- l'aménagement de la jonction entre l'avenue du Chevalier d'Alphonse et l'avenue de belle Isle.

Concernant l'entretien, il est prévu de refaire le revêtement de la voie douce de Baldy sur 600 m ; ce tronçon est très emprunté et permet la liaison entre Agde et Marseillan-plage, ainsi que les quartiers Est du Cap

La création de 287 emplacements vélos est également prévue, la pose de 3 stations de gonflage à proximité des Offices de Tourisme.

Et enfin, 40 points seront renforcés en signalisation.

PROJET À L'ÉTUDE

Nouvelle passerelle

Le Château Laurens et le parc de Belle Isle sont achevés, les nombreux visiteurs qui veulent s'y rendre en voiture, pourront se garer sur le parking de la Calade ou du Moulin des Evêques.

Cette nouvelle passerelle permettra d'accompagner le visiteur sur un parcours sécurisé sans croiser de véhicules, elle franchira le fleuve dans l'alignement du front bâti de la rue du 4 septembre. Elle sera constituée sur la base d'une structure en acier avec un revêtement de surface en bois, dans la continuité de la promenade et du quai de la Calade.

Les études en phase PRO sont terminées.

Autorisation auprès des services de l'état :

Permis d'aménager : en cours d'instruction attente d'avis au 1^{er} trimestre 2025

Pôle Canal fait (consultation des services de la DREAL)

CDNPS avis favorable du PA attente de l'arrêté préfectoral

ABF avis conforme

DREAL inspectrice des sites avis conforme

DDTM avis en cours en attente au 1^{er} trimestre 2025

Début de la phase opérationnelle envisagée pour début 2025

Lancement de la consultation février 2025

Analyse et attribution des lots avril 2025

Durées des travaux : 12 mois

Coût prévisionnel du projet : 5 000 000 €

Réaménagement du stationnement boulevard du Monaco

Suite à la concertation avec les commerçants du centre commercial le Monaco, des travaux de réfection du revêtement du parking du Monaco vont débuter le 16 février pour une durée de 3 jours.

Une modification du marquage est prévue, les stationnements passeront de perpendiculaires en épis.

Le double sens sera supprimé au profit d'un sens unique nord sud, ce qui permettra de créer 10 places de stationnements supplémentaires soit 37 places dont 26 en zone bleue limitée à 3 h.

La mise en sens unique permettra également de garantir la sécurité des piétons en déplaçant le stationnement longitudinal sur la chaussée.

Coût prévisionnel 40 000€.

Orientation d'aménagement route de Sète

La route de Sète est l'une des artères urbaines majeure de la Ville, elle constitue un enjeu fort sur l'évolution du paysage Agathois.

Un diagnostic nous permet de convenir que par sa position géographique elle permet de relier l'axe est-ouest rapidement.

La visibilité qu'elle propose aux bâtis avoisinants, l'évolution permanente du foncier et l'hétérogénéité qui en découle, sont autant de particularités mais aussi les raisons qui poussent notre démarche d'étude de requalification.

On constate en progressant sur cet axe, la richesse mais aussi l'hétérogénéité qui la composent.

On peut y croiser tous types de commerces et d'activités. De l'hébergement pavillonnaire au programme collectif classique, au logement social, à l'établissement scolaire, aux infrastructures sportives, du petit commerce jusqu'aux centres commerciaux.

Ce sont autant d'atouts et de contraintes qui s'imposent et complexifient ce projet.

Dans un premier temps afin de parvenir à encadrer son évolution, la Ville a entrepris depuis plusieurs années la révision du PLU.

Celle-ci sera effective courant d'année et permettra de cadrer les volumes et la densité des programmes immobiliers.

Dans cette attente depuis 2022 et afin de cadrer les PC, la ville a délibéré un droit de "sursis à statuer" afin de permettre au service instructeur de contraindre les programmes dans des dimensions acceptables et compatibles avec nos enjeux de qualité du cadre de vie.

Concernant sa transformation urbaine, la route de Sète avec sa dimension de près de 2 km, son emprise aux largeurs variables de 16 à 22 m² demandent de proposer malgré tout une identité à ce quartier Agathois.

Le défi est d'anticiper la transformation de son foncier tout en apportant agrément et sécurité à chacun.

L'étude prévoit de proposer des espaces de déambulations clairs, de créer des espaces verts pour apporter de la fraîcheur de l'aménagement paysager.

Concevoir des espaces de désimperméabilisations et de rétention pour prévenir les épisodes pluvieux. Un diagnostic hydraulique est en cours.

Aussi les carrefours nombreux devront permettre d'apporter de la respiration tout en sécurisant les traversées existantes et futures.

Des trottoirs aux dimensions généreuses et des voies douces devront y être aménagés. Nous vous présentons aujourd'hui les principes d'aménagement en cours d'études.

Présents :

C GUILHOU, L BENTAJOU, S VIALE, MH MATTIA, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L LAROSE, J LANGLET, C MANCEAU, JM BROUILLET.

Présents :

Luc BENETEAU, Jacques CASTAN, Daniele DOUAY, Francine GARCIA, Albert HUTIN, Jeannine PERILLOUX, Corinne PIGNATELLI, Annick RIVALTA, Claudine VIDAL.

Absents Excusés :

Robert BARRA, Katia KUGEL DORION.

Absents non excusés :

Gilbert BARDIN, Jean Louis GACHE, Jean Claude UNTEREINER, Nicolas WEISS.